

Sur papier à en tête de l'entreprise

ATTESTATION PERTE DE SALAIRE

En qualité d'employeur, je certifie :

- que M. Mme _____ employé(e) dans mon entreprise, a été absent(e) de son travail du **[date début]** au **[date de fin]**, dans le cadre d'une formation organisée par le Centre de Formation de militants syndicalistes pour une durée de **[indiquer le nombre d'heures]** heures.

- Que la retenue de salaire pour cette période est de :

[Indiquer le taux horaire] * **[indiquer le Nb d'heures]** soit _____ € brut.

- Soit en net la somme de : _____ € net

Pour valoir ce que de droit

Date et signature

Rappel : seules les heures d'absences effectives peuvent donner lieu à une retenue sur le salaire. Lorsque le caractère obligatoire d'une prime n'est pas contestable, l'employeur est tenu de la verser au salarié (article L.3142-12) [il s'agit des primes à périodicité longues (prime de 13^{ème} mois, de fin d'année, de vacances, primes liées à la production, prime de bilan ou de productivité), les primes liées à l'ancienneté, à l'assiduité, les primes destinées à pallier des sujétions particulières (prime de nuit, prime de froid, prime d'équipe, prime de rendement)]